

217C2889  
FR0013088606-FS1213

11 décembre 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**DRONE VOLT**  
(Alternext)

Par courrier reçu le 8 décembre 2017, complété par un courrier reçu le 11 décembre, M. Dimitri Batsis a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2017, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée unipersonnelle Dimitri Batsis Investissements qu'il contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de la société DRONE VOLT et détenir, à cette date et à ce jour, directement et indirectement, 4 607 490 actions DRONE VOLT représentant 8 016 364 droits de vote, soit 18,87% du capital et 28,10% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Dimitri Batsis Investissements	4 557 490	18,67	7 916 364	27,75
M. Dimitri Batsis	50 000	0,20	100 000	0,35
<b>Total Dimitri Batsis</b>	<b>4 607 490</b>	<b>18,87</b>	<b>8 016 364</b>	<b>28,10</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société DRONE VOLT<sup>2</sup>.

À cette occasion, la société Dimitri Batsis Investissements a franchi en baisse le même seuil.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, M. Dimitri Batsis a précisé détenir 5 000 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables à tout moment jusqu'au 22 juillet 2020, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 2,70 € à une action DRONE VOLT et la société Dimitri Batsis Investissements a précisé détenir 149 050 bons de souscription d'actions (BSA), exerçables à tout moment jusqu'au 22 juillet 2020, chaque bon pouvant donner droit, par exercice au prix de 2,70 € à une action DRONE VOLT.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 412 756 actions représentant 28 527 014 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqué diffusé par la société DRONE VOLT le 29 novembre 2017.